

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE LA PLANIFICATION DU
DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION

Travail-Liberté-Patrie



**Institut national de la statistique
et des études économiques et
démographiques**

**CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT
(RGPH-5)**



DOCUMENT METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE POST CENSITAIRE (EPC)

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iv
INTRODUCTION.....	1
I. OBJECTIFS DE L'ENQUETE POST CENSITAIRE DU RGPH5	1
1.1 OBJECTIF GENERAL.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES	2
1.3 RESULTATS ATTENDUS	2
II. MÉTHODES D'ESTIMATION ET PLAN DE SONDAGE.....	2
2.1 METHODES D'ESTIMATION.....	2
2.2 PLAN DE SONDAGE.....	3
2.2.1 Population cible	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2 Base de sondage	4
2.2.3 Stratification	4
2.2.4 Echantillonnage.....	6
2.2.4.1 Taille de l'échantillon	6
III. DOCUMENTS ET OUTILS TECHNIQUES	11
3.1 QUESTIONNAIRE MENAGE ORDINAIRE	11
3.2 APPLICATIONS.....	11
3.3 MANUELS ET FICHES.....	12
IV. RECRUTEMENT ET FORMATIONS DU PERSONNEL DE TERRAIN	12
V. STRATÉGIE DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION	13
VI. STRATÉGIE DE COLLECTE.....	14
6.1 DEPLOIEMENT DES AGENTS.....	15
6.2 RECONNAISSANCE ET DELIMITATION	17
6.3 IDENTIFICATION ET NUMEROTATION	17
6.4 METHODE DE COLLECTE	19

VII. COLLATIONNEMENT.....	20
7.1 STRATEGIE DE COLLATIONNEMENT	20
7.2 ETAPES DE L'APPARIEMENT	20
7.2.1 Appariement des zones de dénombrement.....	Erreur ! Signet non défini.
7.2.2 Appariement des ménages	20
7.2.3 Appariement individu par individu	21
7.2.4 RESULTATS DE L'APPARIEMENT	21
7.2.5 VISITES DE CONTROLE.....	22
VIII. ATELIER DE TRAITEMENT ET DE CALCUL DES TAUX	22

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	Agent enquêteur
BCR	Bureau central du recensement
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
CE	Chef d'équipe
EPC	Enquête post censitaire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
TIC	Technologie de l'Informatique et de la Communication
ZD	Zone de dénombrement

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'exécution de son cinquième recensement général de la population (RPGH-5), le Togo a prévu d'organiser une Enquête Post-Censitaire (EPC) notamment pour mesurer la couverture du dénombrement général et la fiabilité des informations enregistrées pour certaines variables importantes (sexe, âge et état matrimonial). Elle sert également à identifier les sources éventuelles d'erreurs, interpréter les résultats, ajuster le cas échéant les résultats du recensement et à mieux préparer les futures opérations de collecte (recensements et enquêtes).

Les méthodes d'évaluation de la qualité d'un Recensement Général de la Population et de l'Habitat sont nombreuses : analyse démographique, comparaison avec des sources administratives ou avec d'autres recensements et enquêtes par interview parmi lesquelles on note l'enquête post-censitaire. L'enquête post-censitaire (EPC) est pratiquement la seule méthode fiable d'évaluation de l'erreur de couverture du recensement dans les pays en voie de développement en l'absence d'un système performant d'enregistrement de la population et de ses mouvements.

Le présent document a pour objectif de présenter la stratégie et l'organisation générale des activités de l'EPC du RGPH-5 du Togo. Il est structuré autour des points suivants :

- Objectifs de l'enquête post-censitaire du RGPH5
- Méthodes d'estimation et plan de sondage
- Documents et outils techniques
- Recrutement et formations du personnel de terrain
- Stratégie de sensibilisation et de communication
- Stratégie de collecte
- Collationnement
- Calculs des taux et ajustement de la population

I. OBJECTIFS DE L'ENQUETE POST CENSITAIRE DU RGPH-5

1.1 OBJECTIFS GENERAL

L'enquête post-censitaire du RGPH5 a pour objectif général d'évaluer le niveau de couverture du dénombrement général.

1.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques de l'EPC sont :

- ✓ déterminer le niveau de couverture du dénombrement des ménages ;
- ✓ déterminer le niveau de couverture du dénombrement des individus ;
- ✓ évaluer la qualité des données de certaines variables clés telles que l'âge, le sexe, le lien de parenté avec le chef de ménage et l'état matrimonial ;
- ✓ ajuster au besoin l'effectif de la population.

1.3 RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la collecte, de l'exploitation et de l'analyse des données de cette enquête, il sera obtenu les taux de couverture et d'omission du dénombrement ainsi que les autres taux qui leur sont associés par strate (Préfecture du Golfe, Autre Urbain, Rural) et pour l'ensemble du pays.

Les effectifs de population issus du fichier brute du dénombrement général pourraient être ajustés suivant l'ordre de grandeur des taux d'omission calculés grâce à des coefficients de redressements fournis par l'EPC.

II. MÉTHODES D'ESTIMATION ET PLAN DE SONDAGE

2.1 METHODES D'ESTIMATION

Parmi les différents modes d'évaluation, celui de la double collecte semble le plus satisfaisant. Cela implique une enquête (collecte) séparée du dénombrement du recensement, réalisée de manière indépendante du dénombrement du recensement proprement dit. Par un procédé de collationnement (appariement), il sera établi si les personnes saisies lors de l'enquête ont été effectivement dénombrées lors du recensement. Ce système de double collecte est soumis, en plus des erreurs de sondage et des erreurs d'observation, à des biais de collationnement (collationnement erroné) et de corrélation (l'indépendance des deux opérations est difficile à réaliser, il peut exister une corrélation positive entre les deux opérations).

On relève généralement trois (3) différentes méthodes (A, B, C) pour l'estimation de la couverture du recensement par l'enquête de couverture.

La méthode « A » consiste à reproduire les membres du ménage tel qu'ils existaient au moment du dénombrement du recensement : toutes les personnes qui se trouvaient dans le ménage au moment du dénombrement du recensement général doivent être identifiées et enregistrées dans le questionnaire de l'enquête. L'appariement de ces personnes à celles du recensement permet l'estimation de la couverture du recensement et de la qualité des informations recueillies. La méthode est aisée mais peut introduire des sous-estimations dues à des omissions de partants.

La méthode « B » relève tous les résidents actuels du ménage échantillon à la date de l'EPC et en plus l'adresse des personnes à la date du dénombrement du recensement pour faciliter l'appariement. Cette méthode est assez compliquée lors de l'appariement notamment dans les pays en développement où les adresses sont inexistantes ou imprécises ; elle serait donc pratiquement inopérante dans de tels pays.

La méthode « C » identifie toutes les personnes résidant dans le ménage au moment de l'EPC et celles qui étaient membres du ménage pendant le recensement ; elle combine donc les deux précédentes méthodes. Les personnes sont classées en non-migrants (personnes qui étaient résidentes au recensement et qui le sont toujours à l'EPC), en arrivants (personnes résidentes au moment de l'EPC mais qui ne l'étaient pas au recensement ; ce sont donc des personnes devenues membres du ménage après le recensement), en partants (personnes qui étaient membres du ménage au recensement mais qui ont quitté le ménage après le recensement soit par décès, soit par départ entraînant un changement de résidence). Seuls les non migrants et les partants sont appariés pour permettre l'estimation du total des personnes appariées et partant le degré de couverture du recensement.

Pour cette enquête post censitaire, nous utiliserons la procédure « C » car elle combine les deux procédures en conciliant leurs avantages tout en minimisant leurs insuffisances.

2.2 PLAN DE SONDAGE

2.1.1 Population cible

La population cible couverte par l'EPC comprend l'ensemble des membres des ménages ordinaires. Sont exclus du domaine de l'étude les ménages collectifs et les populations nomades du fait de leur grande mobilité et de leur grande dispersion. L'EPC du RGPH-5 va se dérouler sur toute l'étendue du territoire.

2.1.2 Base de sondage

La base de sondage de l'EPC est constituée de la liste exhaustive des Zones de dénombrement (ZD) issues du découpage de la cartographie du RGPH-5. Toutes les ZD de cette base de sondage sont identifiées par leur localisation géographique (Région, Préfecture, Commune, Canton/quartier, milieu de résidence, etc.). En plus de ces caractéristiques, on y trouve la taille des ZD en termes de ménages et de population dénombrée lors du recensement proprement dit. L'ensemble des ménages ordinaires qu'on retrouvera dans les ZD sélectionnées seront enquêtés entièrement, à l'exclusion de ceux situés à l'intérieur des ménages collectifs. La structure de la base de sondage utilisée est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1 : Structure de la base de sondage issue du dénombrement principal du RGPH-5

Domaine	Ménages		ZD		Taille moyenne des ZD (en ménages)
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	
Golfe	339 092	19,2	1570	14,7	216
Autres Urbain	508 714	28,8	2518	23,6	202
Rural	920 654	52,1	6575	61,7	140
Total	1 768 460	100,0	10663	100,0	166

Source : Base de sondage du RGPH-5

2.1.3 Stratification

L'objectif de l'EPC est d'évaluer le niveau de couverture de la population et des ménages d'une part et d'évaluer la qualité des données collectées lors du dénombrement principal d'autre part. L'erreur de couverture qui mesure l'écart entre la population réellement recensée et la population résidente varie suivant la densité, l'accessibilité et les caractéristiques socioéconomiques et démographiques de celle-ci, donc il est nécessaire de constituer des ensembles homogènes appelés strates. Pour cette raison, l'examen des taux de couverture du recensement calculés en rapportant la population recensée et les projections démographiques d'une part et l'estimation de la cartographie censitaire d'autre part permettra de définir les strates d'étude.

Tableau 2 : Répartition de la population résidente par région et par milieu

Région	Estimation de la Cartographie			Population RGPH-5			Taux de couverture		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
SAVANES	239 674	864 888	1 109 966	226 261	862 338	1 088 599	94,4	99,7	98,1
KARA	291 999	687 558	978 433	261 049	668 711	929 760	89,4	97,3	95,0
CENTRALE	210 141	588 460	798 601	189 652	568 036	757 688	90,2	96,5	94,9
PLATEAUX	396 656	1 348 240	1 744 936	344 456	1 214 478	1 558 934	86,8	90,1	89,3
MARITIME	204 642	1 233 388	1 438 030	172 522	1 111 009	1 283 531	84,3	90,1	89,3
DAGL	2 335 162	-	2 335 162	2 024 667	-	2 024 667	86,7	-	86,7
GOLFE	1 415 775	-	1 415 775	1 198 084	-	1 198 084	84,6	-	84,6
AGOE-NYIVE	919 387	-	919 387	826 583	-	826 583	89,9	-	89,9
Total	3 678 274	4722 534	8 405 128	3 218 607	4 424 572	7 643 179	87,5	93,7	90,9

Source : RGPH-5 2021-2022, INSEED

L'examen du tableau 2 fait ressortir les considérations suivantes : l'ensemble du milieu rural du pays connaît un taux de couverture de plus de 90% et ceci quel que soit la région considérée. De même, l'ensemble du milieu urbain hormis la préfecture de Golfe (84,6%) et Maritime urbain (84,3%) a une couverture qui dépasse les 85%. Compte tenu des caractéristiques socioéconomiques similaires, Maritime urbain sera rattaché à la strate « Autres urbains ». Pour ces raisons, il sera retenu 3 strates d'étude à savoir :

- ✚ Strate 1 : Préfecture du Golfe ;
- ✚ Strate 2 : Autres urbains ;
- ✚ Strate 3 : Milieu rural.

Ces strates sont des ensembles homogènes vis-à-vis des caractéristiques énoncées plus haut. Elles vont constituer les domaines d'estimation de l'enquête post-censitaire. Il sera possible d'obtenir également les résultats selon la stratification par milieu de résidence et au niveau national.

2.1.4 Echantillonnage

2.1.4.1 Taille de l'échantillon

La détermination de la taille de l'échantillon est généralement fondée sur une triple approche. Elle dépend de l'indicateur mesuré, du niveau de confiance souhaité et de la précision que l'on se fixe. Une taille importante de ZD minimiserait l'erreur d'échantillonnage car plus grande est la taille de l'échantillon, plus l'erreur d'échantillonnage décroît.

Pour une précision donnée, il correspond une taille minimum qui doit être parfaitement en accord avec le budget de l'enquête et le niveau souhaité de désagrégation des données pour l'analyse. Pour obtenir des résultats représentatifs et extrapolables, la taille de l'échantillon est déterminée indépendamment dans chaque domaine. On se fixe une précision de 95% et une marge d'erreur de 10% de l'indicateur d'intérêt.

La taille n de l'échantillon des ménages par domaine d'étude est déterminée par la formule :

$$n = \frac{z^2 p(1-p) def f}{d^2(\bar{n})}$$

Où :

- n représente la taille de l'échantillon dans un domaine ;
- p proportion de l'indicateur que l'on cherche à mesurer (ici c'est le taux de couverture) ;

- z est le niveau de confiance à 95% (1,96) ;
- d_{eff} est l'effet de sondage ;
- d la marge d'erreur à tolérer avec un niveau de confiance de 95% et est défini comme une proportion de p (ici la valeur considérée est de 1% de p) ;
- \bar{n} taille moyenne des ZD de la strate en termes de ménages.

Le tableau 3 fournit les paramètres utilisés pour le calcul de la taille de l'échantillon par domaine.

Tableau 3 : Calcul des tailles de l'échantillon par domaine

Domaine	p	z	d_{eff}	d	\bar{n}	n
Golfe	84,6	2	1,5	0,846	216	51
Autres Urbains	89,3	2	2,5	0,893	202	59
Rural	93,7	2	2,5	0,937	140	48

Source : Nos calcul

En définitive, on retiendra un échantillon de 160 ZD qui seront réparties comme suit : 50 ZD dans le GOLFE, 60 ZD dans les Autres urbains et 50 ZD dans les milieux ruraux. Cette taille de l'échantillon correspond à 1,5% de la base de sondage, valeur comprise entre 1 et 5% recommandée par les EPC.

2.1.4.2 Modes de tirage

Les ZD seront tirées de façon indépendante dans chaque strate selon le mode de tirage systématique avec probabilités proportionnelles à leurs tailles en termes de ménages (tirage SPPT).

La procédure de tirage de l'échantillon dans chaque strate est réalisée au moyen du logiciel STATA suivant la méthode SPPT.

2.1.5 Calculs des taux d'omission, de couverture et des coefficients de redressement

2.1.5.1 Définition de certains concepts

- ✚ **Individu apparié** : individu enquêté à l'EPC et recensé au dénombrement principal dont une correspondance a été effectivement établie entre ses données à l'EPC et celles du dénombrement principal ;

- ✚ **Individu Omis** : individu résident dans la localité au dénombrement principal, enquêté lors de l'enquête post-censitaire dans la localité mais qui n'a pas été effectivement recensé, suite à une absence prolongée, une omission de l'agent recenseur ou un refus ou une omission du répondant, lors du dénombrement principal ;
- ✚ **Individu né après** : individu enquêté, mais n'ayant pas été recensé parce qu'il est né après le dénombrement principal dans le ménage ;
- ✚ **Nouveau venu** : individu qui s'est installé dans le ménage après le dénombrement principal et qui a été enquêté dans ce dernier ménage ;
- ✚ **Décès apparié** : individu recensé lors du dénombrement principal, mais qui n'est plus lors de l'enquête, suite à un décès ;
- ✚ **Départ apparié** : individu recensé lors du dénombrement principal, mais qui n'est plus membre du ménage lors de l'enquête, suite à un départ du ménage ;
- ✚ **Sortie appariée** : c'est l'ensemble des décès et sorties appariés.

2.1.5.2 Notations

N = nombre total des ZD au niveau national pendant le dénombrement principal.

h = indice de la strate ; avec $h=1, 2, 3, \dots$

N_h = nombre total de ZD dans la strate h pendant le dénombrement principal.

n_h = nombre de ZD-échantillons dans la strate h pour l'enquête.

E_h = effectif total de la Population dans la strate h .

h_i = indice de la ZD n° i dans la strate h . Avec $i=1, 2, 3, \dots, N_h$.

E_{hi} = effectif de la population dans la ZD n° i de la strate h .

O_{hi} = effectif de la population omise lors du dénombrement dans la ZD n° i de la strate h .

A_{hi} = effectif de la population appariée, dans la ZD n° i de la strate h .

D_{hi} = effectif de la population recensée dans la ZD n° i de la strate h mais partie de la zone d'observation à la date de l'enquête suite à un décès ou à un départ.

NB : Comme dans la pratique il très souvent difficile de savoir si une « sortie » (par décès ou départ) non apparié est une omission ou alors si c'est le « sortant » qui n'est pas éligible à l'enquête (« sortant » n'était pas membre du ménage au moment de la sortie ou la sortie n'a pas eu lieu après le dénombrement), on retient seulement les « sorties appariées » dans le calcul du taux.

t_{hi} = taux d'omission dans la ZD n° i de la strate h.

t_h = taux d'omission dans la strate h.

T = taux d'omission au niveau national.

2.1.5.3 Calcul des taux et coefficients de redressement

✚ **t_{hi} = taux d'omission dans la ZD n° i de la strate h** (Taux générés automatiquement à partir de l'application d'appariement).

Il s'obtient en rapportant, pour une ZD donnée, l'effectif des individus omis à l'ensemble des individus résidents au dénombrement et observés à l'enquête, qu'ils soient non-migrants ou sortis entre le dénombrement et l'enquête.

$$t_{hi} = \frac{O_{hi}}{A_{hi} + O_{hi} + D_{hi}}$$

✚ **t_h = taux d'omission dans la strate h.**

C'est la moyenne arithmétique pondérée des taux d'omission calculés dans chacune des ZD-échantillons (t_{hi}). Les coefficients de pondération sont les inverses de probabilité de tirage des ZD-échantillons.

➤ Probabilité de tirage de la ZD-échantillons n° i dans la strate h est

$$P_{hi} = E_{hi} / E_h.$$

➤ Taux d'omission dans la strate h

$$t_h = \frac{1}{n_h} \times \frac{1}{N_h} \sum_{i=1}^{n_h} \frac{t_{hi}}{P_{hi}}$$

Ou encore

$$t_h = \frac{1}{n_h} \sum_{i=1}^{n_h} \frac{t_{hi}}{E_{hi}} \times \frac{E_h}{N_h}$$

✚ **T = taux d'omission au niveau national.**

C'est la moyenne arithmétique pondérée des taux d'omission calculés dans chaque strate h (t_h). Les coefficients de pondération sont les poids de chaque strate dans l'ensemble des 3 strates.

$$T = \frac{1}{N} \sum_{h=1}^3 t_h \times N_h$$

✚ K= Coefficient de redressement.

Les effectifs de population issus du fichier brut du dénombrement principal pourraient être ajustés suivant l'ordre de grandeur des taux d'omission calculés (voir tableau ci-dessous).

Le coefficient de redressement permettant de réajuster les effectifs de la population dans **chaque strate** est calculé à travers la formule suivante : $K_h = \frac{1}{1-t_h}$

Tableau n°1 : Schéma d'appréciation des résultats de la couverture du dénombrement

Taux d'omission « T »	Appréciation générale du degré d'exhaustivité du dénombrement du RGPH	Actions à entreprendre en vue d'améliorer la production des résultats définitifs du RGPH
T ≤ 2%	Très bonne qualité dénombrement	Le redressement des données du fichier de base n'est pas nécessaire
2% ≤ T ≤ 5%	Bonne qualité du dénombrement	Le redressement des données du fichier de base est nécessaire
5% ≤ T ≤ 10%	Qualité relativement acceptable	
10% ≤ T ≤ 15%	Qualité médiocre, des corrections sont possibles si les omissions se distribuent de façon très aléatoire dans le pays et ne se concentrent pas que dans une seule région	Une analyse préliminaire de l'ampleur des omissions par strate et leur impact sur la structure par sexe et par âge de la population totale et de celles des populations régionales sont des préalables avant de mettre en œuvre le redressement
T > 15%	Qualité très insuffisante ne permettant d'atteindre qu'une très faible précision des résultats redressés	

III. DOCUMENTS ET OUTILS TECHNIQUES

Plusieurs outils et documents techniques seront élaborés : le questionnaire ménage ordinaire, les applications de collecte et collationnement, les manuels des agents de terrain (enquêteurs, agents d'appariement, chefs d'équipe et superviseurs).

3.1 QUESTIONNAIRE MENAGE ORDINAIRE

L'EPC sera numérique avec l'utilisation des tablettes pour administrer le questionnaire ménage ordinaire. Le questionnaire utilisé est assez léger. Il permettra d'identifier toutes les personnes résidant dans le ménage au moment de l'EPC et celles qui étaient membres du ménage pendant le dénombrement général. Il comprendra 5 sections :

- a) Identification du ménage : Il s'agit ici des éléments d'identification géographique du ménage, les données récapitulatives du ménage et les informations relatives à l'interview.
- b) Statut de dénombrement du ménage : il s'agit d'une section clé du questionnaire qui se réfère, pour un ménage résidant dans la ZD, au fait d'avoir été ou non recensé dans la même ZD lors du dénombrement général.
- c) Caractéristiques individuelles des membres du ménage : Il s'agit des caractéristiques démographiques des individus (âge, sexe, lien de parenté, statut de résidence, état matrimonial). Les données obtenues dans cette section permettront de faire un lien entre les individus dénombrés lors de l'EPC et ceux qui ont été dénombrés pendant le recensement.
- d) Caractéristiques individuelles des résidents ayant quitté le ménage après le dénombrement général : Cette section contient les questions relatives au départ d'un membre résident du ménage au moment du dénombrement survenu après le dénombrement général et avant la nuit précédant le passage de l'agent enquêteur de l'EPC.
- e) Décès d'un membre résident du ménage au moment du dénombrement survenu après le dénombrement : Cette section ne concerne que les membres du ménage décédés après le dénombrement général et avant la nuit précédant le passage de l'agent enquêteur.

3.2 APPLICATIONS

Des applications qui seront développées pour la réalisation de l'EPC sont : une application de collecte (avec l'utilisation de tablettes) et une application de collationnement (avec l'utilisation d'ordinateur portable).

L'application de collecte est semblable à celle du dénombrement général excepté quelques sections qui sont propres à l'EPC (statut de dénombrement du ménage, les départs et décès).

L'application de collationnement a été développée avec l'appui du Bureau central des recensements et des études de population (BUCREP) du Cameroun. Elle permettra de faire l'appariement des données du dénombrement général à celles de l'EPC et de calculer les taux de couverture/d'omission par ZD.

3.3 MANUELS ET FICHES

Cinq types de manuels seront conçus. Il s'agit des manuels de l'agent apparieur, de l'agent enquêteur, du chef d'équipe, du superviseur et celui des applications.

Le manuel de l'agent d'appariement (AA) décrit les obligations et les différentes tâches de l'AA et comment il doit procéder à l'appariement.

Le manuel de l'agent enquêteur définit les objectifs de l'EPC et décrit les différentes tâches de l'agent, ses obligations ainsi que les techniques de remplissage du questionnaire.

Le manuel du chef d'équipe décrit les différentes tâches du chef d'équipe et ses obligations.

Le manuel des applications est destiné aux agents enquêteurs, aux agents d'appariement et aux chefs d'équipe. Il contient une brève présentation de la tablette et explique les procédures de fonctionnement des menus.

IV. RECRUTEMENT ET FORMATIONS DU PERSONNEL DE TERRAIN

Les agents qui seront retenus pour l'EPC seront sélectionnés parmi les meilleurs agents ayant pris part aux travaux du dénombrement. On formera 170 agents pour retenir 160 agents enquêteurs et 10 sur la liste d'attente. On veillera à ce que l'agent enquêteur ne travaille pas dans la même ZD qu'au dénombrement principal. En dehors des agents, il sera recruté 54 chefs d'équipes, 54 agents d'appariement, 12 contrôleurs TIC, 6 superviseurs et 6 administrateurs régionaux.

Le questionnaire de l'EPC est issu du questionnaire ménage. Il contient seulement quelques variables des caractéristiques individuelles permettant de déterminer le statut du dénombrement. La durée de formation sera donc moins longue que celle du dénombrement. La formation devrait se faire en cascades. Mais faute du temps, tous les agents de terrain seront formés à Lomé au cours de la même période mais dans des salles différentes.

V. STRATÉGIE DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

La mise en œuvre de l'enquête post-censitaire (EPC) s'appuiera sur un plan de communication prenant en compte les points suivants :

5.1 PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUES DANS LA SENSIBILISATION DE L'EPC

La sensibilisation de l'EPC repose principalement sur les différents acteurs suivants :

- ✓ coordination des activités de l'EPC ;
- ✓ équipe d'encadrement technique de l'EPC ;
- ✓ équipe de la section sensibilisation et communication ;
- ✓ Directeurs régionaux de l'INSEED ;
- ✓ membres des comités locaux de recensement (CLR), notamment les autorités administratives et locales (préfets, maires, chefs de cantons et des villages, etc.);
- ✓ leaders communautaires notamment les responsables des communautés religieuses, les acteurs clés de la société civile (CVD, CDQ), responsables des communautés étrangères etc. ;
- ✓ médias avec l'implication des journalistes et des radios communautaires.

5.2 CANAUX DE SENSIBILISATION

Les canaux de sensibilisation prévus sont :

- ✓ lettre conjointe du Ministre de la planification du développement et de la coopération (MPDC) et du Ministre d'Etat, Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires ;
- ✓ communiqué de l'INSEED ;
- ✓ spot audio de sensibilisation ;
- ✓ éléments de langage sur l'EPC à mettre à la disposition des Préfets, Maires, Secrétaires généraux et des médias ;
- ✓ diffusions de pages et d'encarts publicitaires dans la presse écrite ;
- ✓ Les messages d'information et de sensibilisation diffusés via la presse en ligne et à travers les journaux.

5.3 LANGUES ET OUTILS DE COMMUNICATION

- ✓ Les langues de communication sont essentiellement :Le français et l'anglais ;
- ✓ Les langues nationales (éwé, kabyè, le tem, etc.) ;
- ✓ Les langues locales des différentes localités concernées.

Les outils de communication sont les suivants :

- ✓ liste des localités concernées par l'EPC dans chaque préfecture ;
- ✓ liste des radios communautaires identifiées pour la diffusion du communiqué de l'INSEED et du spot audio ;
- ✓ crieurs publics (*gongonnage*).

5.4 ACTIVITES DE MISE ŒUVRE DE LA SENSIBILISATION ET COMMUNICATION DE L'EPC

Les activités à réaliser par chaque équipe dans le cadre de cette mission sont :

- ✓ dressage du tableau de passage sur les médias, des personnes ressources de l'INSEED et des journalistes de l'équipe des médias pour l'animation des émissions relatives à l'EPC ;
- ✓ organisation d'une séance d'information et de sensibilisation avec les membres des CLR notamment les autorités administratives et locales (préfets, Maires, chefs de cantons, etc.) des zones échantillonnées. Cette séance va porter sur une présentation de l'EPC, ses objectifs visés, sa durée de mise œuvre, les missions attendues des autorités administratives et locales ;
- ✓ déploiement des outils de sensibilisation avec l'appui des autorités administratives et locales ;
- ✓ organisation d'une séance de travail avec les responsables de radios communautaires identifiées pour la diffusion du spot audio de sensibilisation et du communiqué de l'INSEED afin que le message puisse être bien relayé.

5.5 MESSAGES A PARTAGER AVEC TOUTES LES PARTIES IMPLIQUEES JUSQU'AU NIVEAU DES MENAGES

- ✓ réserver un accueil favorable aux agents enquêteurs de l'EPC. Ces derniers sont identifiables par leurs gilets et badges à l'effigie de l'enquête ;
- ✓ rassurer les populations que les informations à collecter sont couvertes par le secret statistique et ne peuvent être traitées que sous forme anonyme et dans la confidentialité conformément à l'article 8 de la loi N°2011-014 portant organisation de l'activité statistique au Togo promulguée le 03 juin 2011 ;
- ✓ informer par avance les populations sur les grandes rubriques du questionnaire.

VI. STRATÉGIE DE COLLECTE

6.1 DEPLOIEMENT DES AGENTS

Chaque équipe de collecte sera composée d'un chef d'équipe, d'un agent d'appariement et de 3 agents enquêteurs. A la fin de la formation des agents enquêteurs, les équipes seront déployées dans leurs zones de travail. Elles recevront les matériels de travail nécessaires (tablettes, PC, dossier cartographique, ordre de mission, etc.). Les équipes devront prendre contact avec les autorités locales avant de commencer la phase de reconnaissance et de délimitation.

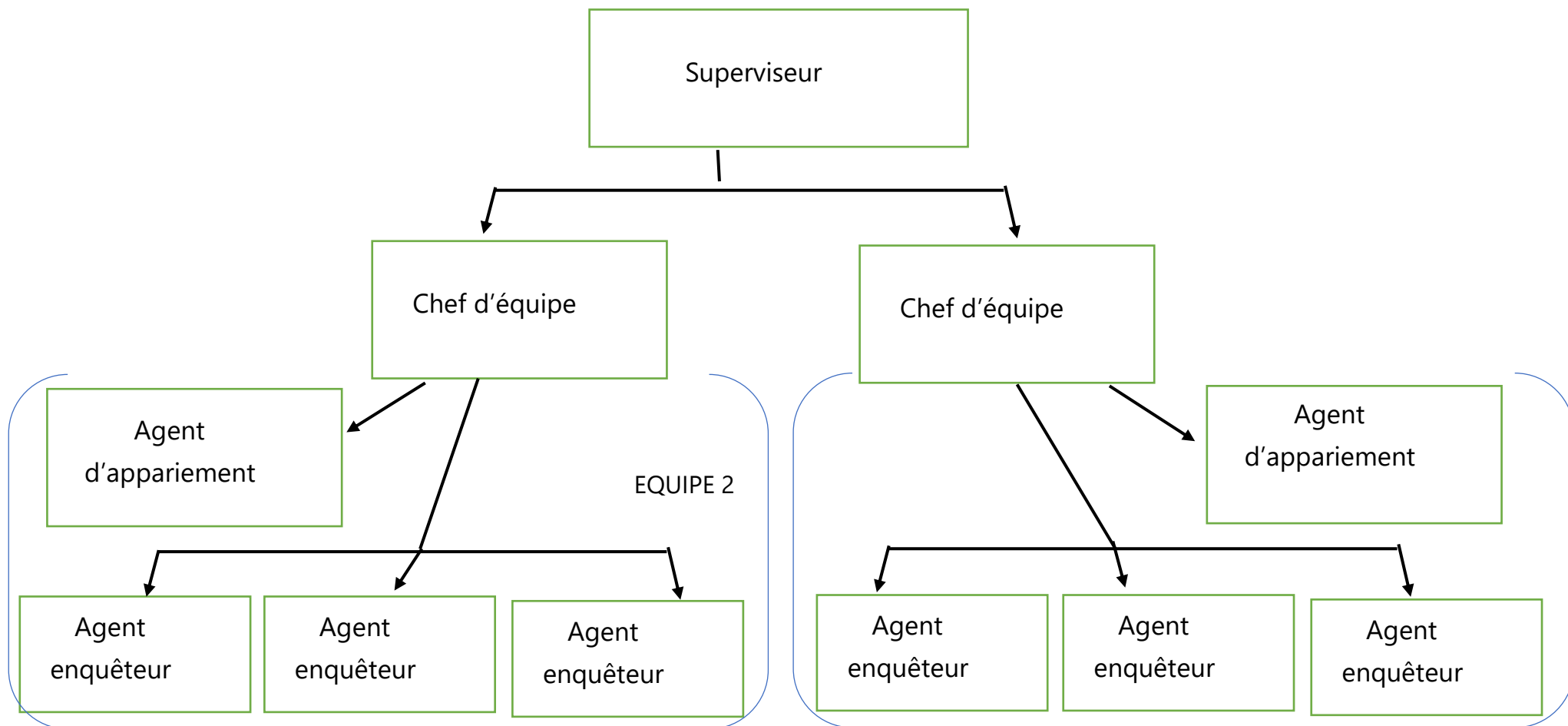
6.2 ORGANISATION DU TRAVAIL DE L'EPC SUR LE TERRAIN

Quatre catégories de profil sont mobilisées pour le travail de terrain de l'EPC. Par ordre décroissant, il s'agit des :

- Superviseurs
- Chefs d'équipe
- Agents d'appariement
- Agents enquêteurs

Le **superviseur** est responsable du travail de terrain dans une zone de travail, à savoir la région. Il a plusieurs équipes sous lui. Une équipe est composée de cinq (5) agents dont trois (3) **agents enquêteurs**, un (1) **agent d'appariement** et un (1) **chef d'équipe** qui coordonne le travail de l'équipe.

Organigramme



6.3 RECONNAISSANCE ET DELIMITATION

Après la prise de contact avec les autorités locales, la phase de reconnaissance et de délimitation des ZD pourra commencer. Les autorités locales pourront aider l'équipe pour la reconnaissance des limites des ZD.

6.4 IDENTIFICATION ET NUMEROTATION

➤ Numérotation des concessions

Avant la collecte, l'équipe doit procéder à la numérotation de toutes les concessions de la ZD. La fiche listing des ménages conçue pour le suivi de la numérotation des concessions et ménages permettront d'avoir accès au menu collecte.

NB :

Le listing des ménages et la collecte se feront simultanément dans la ZD.

Les ménages collectifs ne sont pas concernés par cette opération. Cependant lors de la reconnaissance de la ZD et la numérotation des concessions, les agents enquêteurs devront identifier tous les ménages collectifs de la ZD et les signaler à leur CE.

Pour la numérotation des concessions, l'agent enquêteur doit procéder comme suit :

- En se référant à sa carte de ZD et à la liste des chefs de concession, il/elle doit numérotter séquentiellement les concessions dans la ZD en commençant la numérotation à partir de la concession repère du premier îlot par lequel. Les AE auront déjà identifié cette concession lors de la phase de reconnaissance de la ZD. Ils évoluent ensuite en suivant le sens des aiguilles d'une montre. Ils doivent s'assurer de terminer la numérotation des concessions dans un îlot avant de passer à un autre îlot. En passant d'un îlot à un autre, le numéro de la première concession de cet îlot devient « n+1 » « n » étant le dernier numéro de la concession de l'îlot précédent.
- Les AE marqueront les numéros à la craie. Le numéro de concession sera inscrit sur la face extérieure de la porte principale, si possible à l'abri de la pluie et hors de la portée des enfants. Ce numéro est constitué comme suit : **EPC / N° ZD / N° ÎLOT / N° CONCESSION**. Le numéro de votre ZD et les numéros des îlots qui la composent sont préchargés dans la tablette de l'AE. L'AE aura à sélectionner l'îlot dans lequel il travaillera et à démarrer une nouvelle concession.

- Si la concession n'est pas clôturée, l'AE marque le numéro de la concession sur chacun des principaux bâtiments de la concession.

Exemple : L'AE est dans la ZD N° 11 et le premier îlot où il./elle a commencé la numération porte le numéro 003, alors la 1^{ère} concession portera le numéro EPC/11/003/001. La 5^e concession du même îlot par exemple portera le numéro EPC/11/003/005.

➤ **Fiche de listing des ménages**

Cette fiche est conçue pour faire le listing des ménages. Elle comporte les éléments ci-dessous à renseigner lors de la numérotation des concessions :

- **Statut de la concession (Retrouvée/Non retrouvée) :** L'AE sélectionne la modalité "**Retrouvée**" ou "**Non retrouvée**". On range dans la modalité « **Non retrouvée** » les concessions détruites soit par démolition, soit par incendie ou par inondation...
- **N° du ménage dans la concession :** permet de numéroter les ménages au sein de chaque concession de **1 à n** dans le sens des aiguilles d'une montre.
- **N° d'ordre du ménage dans la ZD :** Le numéro d'ordre du ménage dans la ZD sera généré automatiquement par l'application.
- **Nom du chef de ménage :** L'AE demandera gentiment le nom du chef de ménage. Il insistera poliment pour l'obtenir et en cas de réticence, il./elle rappellera si nécessaire le principe de la confidentialité. En cas de persistance du refus, l'AE demandera au moins le nom usuel par lequel on peut l'identifier dans le quartier.
- **Taille du ménage :** permet d'inscrire le nombre de personnes qui vivent habituellement dans le ménage. L'AE expliquera au répondant ce qu'on entend par ménage et demandera à savoir combien de personnes font partie du ménage.
- **Téléphones :** l'AE demandera le numéro de téléphone du chef de ménage. Si le répondant ne le connaît pas ou ne veut pas le donner ou encore, si le CM n'a pas de numéro de téléphone, alors l'AE prendra le numéro de téléphone du répondant ou d'un autre membre du ménage...
- **Observations :** Il s'agit d'inscrire toutes informations utiles pour la compréhension des informations reportées dans la fiche du listing des ménages.

- **Ménage recensé (oui/non)**. Ce champ sera généré automatiquement lorsque le questionnaire du ménage ordinaire est administré au ménage. L'une des modalités suivantes sera générée dans le champ réservé à cet effet.

N.B :

- Dès qu'un numéro est attribué à une concession, l'AE procédera aussitôt à l'identification des ménages et à leur numérotation.
- Après le dénombrement de **tous** les ménages d'une concession, l'AE récupérera le nombre de ménages affiché par la tablette qu'il/elle portera à la fin du numéro inscrit sur la concession lors de la phase de listing. Ce numéro sera suivi du symbole ✓.

Voici le format final de la numérotation après dénombrement de tous les ménages dans une concession :

EPC / N° ZD / N° ÎLOT / N° CONCESSION/NOMBRE DE MENAGE ✓

Exemple : après avoir dénombré 12 ménages dans la concession 006 de l'îlot 3 de la ZD 11, alors le format de numérotation finale se présente comme suit : **EPC /11/003/006/12✓**

Les concessions n'abritant que des infrastructures (magasin, boutique, garage, grenier, etc.) porteront le numéro **EPC / N° ZD / N° ILOT / N° CONCESSION / X**.

6.5 METHODE DE COLLECTE

La méthode de collecte retenue pour l'EPC est l'interview directe. L'organisation de la collecte se fera par le système de balayage. Les agents sélectionnés seront constitués en équipes. Chaque équipe sera composée de trois agents enquêteurs, d'un chef d'équipe et d'un agent d'appariement. Un superviseur veillera au bon déroulement du travail dans les équipes.

Chaque équipe recevra en moyenne trois ZD et la collecte se fera ZD par ZD. Cette technique permettra de couvrir la ZD en un temps relativement court. Evoluer ensemble dans la même ZD permettra éventuellement au chef d'équipe de faire toutes ses visites de contrôle avant de quitter la ZD concernée en cas de nécessité. Les données doivent être envoyées quotidiennement au serveur (par les agents et le chef d'équipe).

NB : Le Superviseur et le chef d'équipe doivent s'assurer de l'exhaustivité de la collecte et de la qualité des données.

VII. COLLATIONNEMENT

Le collationnement consiste à comparer les caractéristiques des ménages et des individus enregistrés à l'EPC à celles recueillies lors du dénombrement pour établir des correspondances.

7.1 STRATEGIE DE COLLATIONNEMENT

Pour le RGPH5 le collationnement sera numérique et se fera sur le terrain par les agents d'appariement sous le contrôle du superviseur. Les agents d'appariement disposeront d'un ordinateur portable sur lequel sera installée l'application de collationnement.

La stratégie consiste à faire le collationnement et les visites de contrôle au jour le jour.

7.2 ETAPES DE L'APPARIEMENT

L'appariement se fait généralement en trois étapes principales : appariement des ZD, appariement des ménages et appariement des individus.

7.2.1 Appariement des zones de dénombrement

La première étape consiste à considérer une zone de dénombrement de l'EPC et de rechercher la zone de dénombrement correspondante au dénombrement, les caractéristiques d'identification géographique servant d'éléments d'appariement. Ainsi pour chaque zone de dénombrement de l'enquête, il faut retrouver au recensement la même zone de dénombrement dans la même localité.

7.2.2 Appariement des ménages

Après avoir identifié les zones de dénombrement correspondantes (celles de l'enquête et celles du dénombrement), l'étape suivante consiste à déterminer si le ménage enquêté lors de l'EPC trouve son correspondant au dénombrement de sorte que les deux ménages puissent être considérés comme étant le même ménage. Le collationnement se fait en se basant sur quelques caractéristiques du chef de ménage notamment les Prénoms et Noms du chef de ménage, le sexe, l'âge et suivant le cas sur quelques caractéristiques de certains membres du ménage. L'appariement aboutit à un ensemble de statut de dénombrement des ménages : recensé/enquêté, omis, nouvellement établi, créé, hors catégorie.

7.2.3 Appariement individu par individu

La dernière étape est l'appariement individu par individu dans le groupe des ménages collationnés. Il s'agit d'apparier les individus des deux opérations. Autrement dit, déterminer si chaque personne enregistrée à l'EPC se retrouve au dénombrement. Les principales caractéristiques considérées pour l'appariement sont : Prénoms et Nom des individus, lien de parenté, sexe, date de naissance, âge et état matrimonial.

7.2.4 RESULTATS DE L'APPARIEMENT

L'appariement aboutit à un ensemble de statut pour les ménages et les individus.

Statut de dénombrement du ménage	Statut de dénombrement individuel
Recensé et enquêté (Ménage enquêté à l'EPC et recensé au dénombrement dont une correspondance a été effectivement établie entre sa composition à l'EPC et celle au dénombrement)	Recensé et enquêté (individu enquêté à l'EPC et recensé au dénombrement dont une correspondance a été effectivement établie entre ses données à l'EPC et celles au dénombrement)
Omis (Ménage déjà établi dans une ZD pendant le dénombrement, enquêté à l'EPC mais non retrouvé dans les données du dénombrement de la zone pour des raisons d'absence prolongées, d'omission de l'agent recenseur ou de refus pendant la collecte du dénombrement principal)	Omis (individu résident dans un ménage établi dans une ZD au dénombrement principal, enquêté lors de l'enquête post-censitaire dans la ZD mais qui n'a pas été effectivement recensé, suite à une absence prolongée, une omission de l'agent recenseur ou un refus ou omission par le répondant, lors du dénombrement général.)
Nouvellement établi (Ménage qui s'est installé dans la ZD entre le dénombrement et l'EPC)	Nouveau venu (Individu d'un ménage nouvellement établi ou individu s'étant installé après le dénombrement principal dans un ménage d'une ZD de l'enquête)
Nouvellement créé (Ménage constitué après le dénombrement principal par un membre d'un ménage recensé dans la même ZD)	Né après (individu enquêté, mais n'ayant pas été recensé parce qu'il est né après le dénombrement général dans le ménage.)
Hors Catégorie (C'est un résidu de ménages qui ne sont pas classable dans les catégories ci-dessus après avoir épuisé toutes les démarches d'usage. C'est souvent des	Hors catégorie (Individus des ménages classés comme « hors catégorie »)

Statut de dénombrement du ménage	Statut de dénombrement individuel
ménages qui ont été enquêtés par erreur hors des limites de la ZD (à l'EPC ou au dénombrement) et que le superviseur a confirmé lors de retours sur le terrain).	

NB : Lors de l'appariement les agents appariers doivent observer des consignes communes, suffisamment explicites ; tout subjectivisme est à éviter.

Les agents appariers devront envoyer régulièrement les résultats de l'appariement au serveur et au Superviseur.

7.2.5 VISITES DE CONTROLE

Les visites de contrôle ont pour objectif de statuer sur les cas d'incohérence entre les données du dénombrement général et celles de l'EPC.

Les statuts de dénombrement non déterminés nécessiteront des descentes sur le terrain (visites de contrôle) afin de confirmer les statuts définitifs. Ces retours devront se dérouler en équipe et éventuellement sous le contrôle du superviseur.

VIII. ATELIER DE TRAITEMENT ET DE CALCUL DES TAUX

A la fin de la collecte, un atelier de traitement et de calcul des indicateurs de couverture qui seront utilisés pour le redressement des données de population sera organisé.